

Orientations

Orientation 3.1.2 Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée

Contexte

La Vanoise se prête à la pratique de la randonnée sous différentes formes, allant de la simple excursion à l'itinérance*. Le coeur du parc national et l'aire optimale d'adhésion comptent actuellement 53 refuges, qui représentent une capacité d'accueil totale d'environ 2 250 places. Les programmes de rénovation de refuges se poursuivent. En 2011, 5 projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) ont été accordés, pour des projets de requalification qui s'accompagnent généralement d'extension. Avec la création du réseau du « Tour des glaciers », le parc national a mis en relation 11 gardiens de refuges qui ont choisi de travailler ensemble pour constituer une offre de territoire. Sur les 27 refuges du parc national de la Vanoise ou de la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (FFCAM), 15 sont gardés au printemps, soit une proportion de 56 %, afin de favoriser la pratique du ski de randonnée. Le territoire se prête à la pratique du cyclotourisme, mais les axes principaux des vallées sont souvent dangereux et peu agréables pour les cyclistes du fait de la cohabitation rapprochée avec les véhicules à moteur.

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui constitue un axe stratégique de la charte. Il recoupe également l'enjeu Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Poursuivre la politique de modernisation des refuges dans un esprit d'amélioration de la qualité des services au regard du niveau de besoin de public-cibles en maîtrisant l'empreinte écologique (Voir l'objectif 2.4.3).
- Favoriser les synergies entre acteurs et placer le parc national de la Vanoise dans un rôle fédérateur en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise dans le coeur du parc national.
- Étendre à l'aire d'adhésion la mise en réseau du « Tour des glaciers » pour développer l'itinérance* (pédestre, VTT, randonnée alpine, raquette...).
- Développer de nouvelles formes de séjours incluant une découverte de la randonnée.
- Rechercher avec le Conseil général et les collectivités des solutions pour améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et valoriser les itinéraires emblématiques de grands cols.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
---	---	------------------------------	-------------------------------

Orientations

<p>3.1.2.a - Améliorer et pérenniser le réseau de sentiers de promenade et de randonnée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifiant et promouvant des boucles de promenade aisément accessibles - assurant la qualité de l'aménagement et de l'entretien : plate-formes, signalétique directionnelle connectée entre le coeur et l'aire d'adhésion, - privilégiant les matériaux endogènes et les techniques traditionnelles, - assurant l'interface cohérente entre le schéma de sentiers à compétence parc national (coeur et accès au coeur) et les autres sentiers gérés par les communes ou les intercommunalités, - donnant une priorité .aux « grands » itinéraires existants (GR 5 et GR 55, Via Alpina) 	<p>Conseil aux maîtres d'ouvrage, participation à la</p> <p>promotion de l'offre, maîtrise</p> <p>d'ouvrage à proximité</p> <p>du coeur</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Intercommunalités,</p> <p>Conseil génér</p> <p>al, FFRP</p>
<p>3.1.2.b - Moderniser et créer des sentiers d'interprétation accessibles (confort d'usage pour tout public). Ces sentiers seront cohérents en termes d'aménagement, complémentaires en termes de thématiques, et en lien</p> <p>fonctionnel avec des structures d'accueil sur</p>	<p>Conseil aux maîtres d'ouvrage, participation à la</p> <p>promotion de l'offre</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Intercommunalités,</p> <p>Conseil général, FFRP</p>

Orientations

chaque site (refuge-porte par exemple). La création de ce type de sentier sur des sites de grande naturalité et non dotés de structure d'accueil sera évitée			
3.1.2.c - Concevoir et mettre à disposition des outils de découverte individuelle à caractère ludique et interactif (géolocalisation associée à des contenus thématiques, jeux de piste multimédia...)	Conseil aux maîtres d'ouvrage, participation à la promotion de l'offre, éventuellement maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
3.1.2.d - Valoriser les territoires labellisés : réserves naturelles, arrêtés de biotope, sites Natura 2000, sites classés.	Participation à la promotion de l'offre		Offices de tourisme, professionnels du tourisme
3.1.2.e - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base des critères définis pour le coeur du parc national (voir la mesure 2.4.3.f)	Sensibilisation des maîtres d'ouvrages, et conseil	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux	Conseil général, Région, État, FFCAM, propriétaires privés
3.1.2.f - Développer l'information sur le parc national dans les refuges quels qu'en soient les propriétaires	Animation, gestion des refuges en propriété	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés
3.1.2.g - Poursuivre l'effort d'adaptation spécifique des refuges « bord de route » dans le sens d'un accueil tous publics (handicaps, enfants, scolaires, non-initiés, réunions professionnelles, événements familiaux...), d'outils d'animation et de sensibilisation (salles, expositions, équipements	Animation, gestion des refuges en propriété	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés

Orientations

vidéo), d'aménagements périphériques d'interprétation			
3.1.2.h - Encourager la création de produits de séjour fixe en vallée ou stations intégrant une ou plusieurs nuits en refuge	Animation, gestion des refuges en propriété	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges, office de tourisme
3.1.2.i - Structurer et mettre à disposition une ingénierie de projet spécifique aux refuges au bénéfice de l'ensemble du réseau quels que soient les propriétaires : aménagement, programmation des projets, mobilisation des aides publiques, gestion technique, etc.	Démarche auprès des propriétaires et exploitants, conseil, appui, mutualisation d'expériences		FFCAM
3.1.2.j - Promouvoir la mise en réseau des refuges dans une complémentarité de l'offre du coeur du parc national et de l'aire d'adhésion	Promotion, animation du réseau		Offices de tourisme, FFCAM, Savoie Mont Blanc Tourisme
3.1.2.k - Soutenir l'effort de gardiennage de certains refuges pour la saison de randonnée à skis ou à raquettes et promouvoir ces refuges dans ce cadre	Gestion des refuges en propriété, démarche auprès des autres propriétaires, coordination et promotion	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux, participation au «réseau » de refuges	FFCAM, propriétaires privés, agente touristique départementale
3.1.2.l - Aménager des voies cyclables et promouvoir ces itinéraires	Participation à la promotion de l'offre		Conseil général
3.1.2.m - Co-construire l'offre de découverte des patrimoines à l'aide de Vélos à assistance	Co-construction des itinéraires		Fabricants et loueurs de vélo, Région, Conseil général, Pays de

Orientations

électrique			Tarentaise et de Maurienne
3.1.2.n - Organiser des journées de type « col sans voitures »	Participation à la promotion de l'offre		Conseil général, offices de tourisme
3.1.2.o - Favoriser l'adaptation des hébergements et l'accueil des cyclistes (gîtes, hôtels)	Participation à la promotion de l'offre		Hébergeurs
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesures 2.4.3.d / 2.4.3.e / 2.4.3.i / 2.4.3.j / 3.1.2.a / 3.1.2.b / 3.1.2.e / 3.1.2.j / 3.1.2.k / 3.1.3.b / 3.1.3.d / 3.1.3.e / 3.1.3.g / 3.1.3.j / 3.1.3.r / 3.1.3.k / 3.1.3.l / 3.2.1.j			

Référence ID de l'article : #5134

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 12:47